



FOOTBALL COL REGLEMENT 71

2023-2024

Le REGLEMENT 71 est la fiche sport avec les précisions si dessous

| | | |
|-------------------------|---|---|
| REFERENTS DE L'ACTIVITE | MAIRET Isabelle VAST Bruno ZOUAOUI Tohémi (représentant CTA) | |
| ETAPES DU CHAMPIONNAT | Un championnat départemental si nécessaire Pas de limite du nombre d'équipe par établissement. Football à 8 | |
| CATEGORIE | Championnat Voir fiche sport | Plateau promotionnel Mélange sexe et catégorie possible en fonction des niveaux de jeu |
| FOOT EXC | Plus d'inter-dep en excellence. Direct en ACAD. Mettre un calendrier rencontres départementales. MF : Anne Franck MONTCHANIN MG : R. Schuman MACON La Source LUGNY H. Vincenot LOUHANS L. Aragon CHATENOY J. Semprun GUEUGNON St Charles CHALON | |
| JEUNE ARBITRE | 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau District minimum Il peut être d'une autre association sportive Il peut être concurrent Les arbitres sont prioritairement les élèves des équipes qui ne concourent pas. Ceux-ci ont, soit été formés à la formation 71, soit par leur enseignant; ils sont donc aptes à arbitrer : Ils sont donc validés sur OPUSS Les enseignants de ces arbitres sont très concentrés sur leurs élèves et n'hésitent pas à les aider sans prendre leur place (ils peuvent utiliser seulement un temps mort). Un arbitre peut arbitrer une autre catégorie que la sienne. | |